



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 FÉVRIER 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRÉSENTÉS : 03 ABSENT : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 30 janvier 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 12 février 2024</p>	<p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentées : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absente : Mme Audine FRECKMANN</p>
---	--

Délibération n°13

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Organisation de la semaine scolaire – Rentrée 2024-2025

Au vu du Décret n°2017.1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Il convient aujourd'hui de renouveler notre demande auprès des services de l'Éducation Nationale de la Savoie pour la rentrée 2024-2025 et pour trois ans.

Dans ce cadre, les écoles maternelles et élémentaires de la Commune ont unanimement souhaité reporter l'organisation actuelle à l'identique, soit :

- Maintien de 4 jours, soit 8 demi-journées, d'enseignement,
- Horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Cette organisation n'entraîne aucune modification du nombre d'heures d'enseignement et permet ainsi de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage.

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide l'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée 2024-2025 tel que proposé ci-dessus,**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240205-20240205_DE13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

Publication : 12/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire